

12 fév 2010 -10:47

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2010

## Assurance maladie complémentaire

Exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé - Deuxième lecture

Exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi instaurant une exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé. L'avant-projet est adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

La mesure, proposée par le ministre des Finances Didier Reynders vise à accorder une exemption de la taxe à ces contrats d'assurances soins de santé qui protègent mieux les assurés, et notamment les personnes atteintes de maladies chroniques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>